

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ASQUES/SAINT-ROMAIN
du 24.03.21

Présidente : Madame Marie Claude FOURCADET

Présents : Mmes M-Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M. Frédéric Vidalenc.

Absent excusé : M. Alain Montion a donné pouvoir à Mme Fourcadet.

Secrétaire : Lucile Monchany

Le compte-rendu de la séance du 28 décembre 2021 est validé.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Vote du compte administratif 2020
- Vote du compte de gestion 2020
- Vote de l'affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2021
- Règlement du transport scolaire

Questions diverses

- Présidence alternée
- Factures cantine impayées
- Harmonisation des conventions de mise à disposition du personnel d'Asques et de St Romain-La-Virvée

Début de séance : 9 h 10.

1- Vote du compte administratif 2020

Mme Marie-Claude Fourcadet, Présidente du SIRP, soumet au conseil syndical le rapport suivant :

Mme M-C. Fourcadet quitte la séance. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Larroche est élue présidente de séance.

Mme Larroche rapporte le compte administratif de l'exercice 2020

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes €	Dépenses €	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	62 741.42	51 286.20	11 455.22	4 421.58	+ 15 876.80
	Section d'investissement	1 736.00	1 352.50	383.50	1 339.38	+ 1 722.88

2- **Vote du compte de gestion 2020**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

3- **Vote de l'affectation du résultat**

L'affectation du résultat 2020 pour 2021 sera donc comme suit :

- Excédent de fonctionnement clôture : 15 876.80 €
- Excédent d'investissement clôture : 1 722.88 €

Le solde des restes à réaliser est à zéro euro.

Voté à l'unanimité.

4- **Vote du budget primitif 2021**

Suite au vote du Budget Primitif du SIRP 2021, il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses	56 611.64 euros
Recettes	56 611.64 euros

Investissement :

Dépenses	1 822.88 euros
Recettes	1 822.88 euros

Voté à l'unanimité.

5- **Règlement du transport scolaire :**

Le nouveau règlement du transport scolaire est voté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Présidence alternée :

Après s'être renseignée auprès de la Préfecture, Mme DARCOS nous fait part qu'il est interdit de procéder à une présidence alternée durant le mandat. La demande du 28.12.20 de Mme DARCOS est donc annulée.

- Factures cantine impayées :

Il y a encore trop de factures impayées. Il faut distinguer parmi ces impayés, les familles qui connaissent de réels problèmes financiers (voir avec le service social) des familles qui oublient tout simplement (rappels)

- **Harmonisation des conventions de mise à disposition du personnel d'Asques et de St Romain-La-Virvée :**

Afin d'être équitable sur les deux communes du SIRP, une révision de la convention actuelle sera faite sur les mêmes bases notamment pour les primes, charges salariales et patronales.
La modification de cette convention sera votée lors du prochain conseil syndical.

La prochaine réunion du SIRP est fixée le Mercredi 16.06.2021 à 10 h 00.

La séance est levée à 9 h 55.

Mme FOURCADET

Mme DARCOS

M. MONTION
Procuration Mme Fourcadet

Mme LARROCHE

Mme MONCHANY

M. VIDALENC